



LES BRÈVES

du CSE du 14 février 2023

Intervention de la Direction de l'Éthique

Ce jour, la Direction de l'Éthique était invitée pour présenter au CSE les principes de la charte éthique ainsi que le nouveau guide de signalement en cas d'agissements sexistes et de harcèlement sexuel.

La clarification et la transparence des procédures de signalement des situations de harcèlement sexiste et sexuel étaient des demandes portées par les organisations syndicales signataires de l'accord Mixité. Les travaux de rédaction ont mis une année à aboutir avant leur présentation en CSE.

Ce guide est relativement complet. Toutefois, vos élus UNSA ont réaffirmé la nécessaire prévention pour lutter efficacement contre le sexisme. Si sanctionner est une obligation légale, **c'est la prévention des comportements inadéquats qui doit être notre objectif premier**. Si la direction promeut l'alerte grâce à la plateforme « **my ethic** », il est bon de rappeler que nous sommes toutes et tous concernés et que sur ce sujet, les élus, les référents harcèlement, le médical et le social peuvent apporter un appui précieux et une écoute attentive.

La délégation a réinterrogé la direction sur la protection des lanceurs d'alerte et la déclinaison des dernières obligations légales en la matière (loi d'octobre 2022) : la Direction de l'Éthique s'engage à revenir auprès des instances dans le courant de l'année pour présenter le dossier mis à jour.



De même, nous aurions aimé que nous soit présenté en amont de son déploiement le réseau des référents éthiques au sein de notre SA.

Les élus demandent que le règlement intérieur de la SA soit mis à jour et qu'y soient notées les mentions obligatoires concernant les agissements sexistes, ce qui n'est pas le cas actuellement.



■ Plateforme « my ethic » :

La direction rappelle qu'elle a mis en place ce dispositif d'alerte pour respecter les obligations créées par la loi Sapin 2. Depuis la mise en place, l'an dernier, d'un nouvel outil plus facile d'accès, le nombre de signalements a considérablement augmenté, tous domaines confondus, avec plus de la moitié des signalements concernant la thématique des atteintes aux personnes, ce qui n'est pas sans inquiéter les élus.

Malgré la qualité de l'intervenante, de nombreuses questions restent en suspens. Certaines relèvent de la Direction de l'Éthique, mais également de la DRH. Parmi celles-ci, le délicat sujet des « enquêtes » pour suspicion de harcèlement sexuel et sexiste. Nous avons rappelé la nécessaire information des CSSCT : le sexisme et le harcèlement ne sont pas anodins dans la dégradation des ambiances de travail et la montée des RPS !

■ Direction de l'Immobilier :

projet d'internalisation de missions de la stratégie d'exécution

La stratégie d'exécution de SNCF Immobilier agit à travers plusieurs contrats, dont les principaux :

- **Property Managers (PM)** cela regroupe des missions déléguées sur des prestations de gestion locative, de cession, de valorisation, de gestion technique ;
- **Marchés multi techniques pour la maintenance des bâtiments**
En internalisant certaines missions de PM, l'objectif est de faire assurer par des collaborateurs internes des missions spécifiques à SNCF Immo, pour lesquelles le savoir-faire existe à l'intérieur de l'entreprise, le cœur de métier, et qui sont stratégiques pour la branche.

Le projet de réinternalisation de missions est envisagé sur 2023 et 2024. Les missions qui ont été retenues sont les suivantes :

- **La MOA Pilotage des Travaux pour les opérations complexes et à enjeux**
Il est envisagé d'intégrer l'équivalent des ressources actuelles Parvis au sein de SNCF Immo, soit 32 ETP (classes 6 et 8, compétences techniques obligatoires) ;
 - **La connaissance des actifs**
L'objectif est de répondre à un point de faiblesse détecté sur les fondamentaux du métier en termes de connaissance des actifs, à savoir l'état des bâtiments, l'inventaire des occupations et leurs usages. Elle représente 14 ETP (classe 4).
 - **La valorisation et la gestion des actifs**
L'objectif est de reprendre en interne la réalisation des dossiers de mutabilité, indispensables aux cessions. Cette mission est spécifique à SNCF Immobilier : sa réalisation nécessite une connaissance du GPF et de procédures propres à SNCF. Elle représente 6 ETP au total au sein des DIT et 1 ETP (équivalent temps plein) de la Direction de l'Immobilier IDF (classe 6).
- Ce projet va permettre la création de mouvements au sein du groupe et avoir un impact positif sur l'emploi avec la création de 35 postes en 2023 et de 17 postes en 2024.



■ Campus Acrobates
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Pour vos représentants du personnel UNSA-Ferroviaire, ce dossier envoie un message positif de la part de la Direction SNCF Immobilier qui a la volonté à ELLE SEULE de réinternaliser des missions au sein du groupe.

Cependant, vos représentants restent vigilants sur plusieurs points et demandent un suivi régulier de ce projet lors de chaque CSSCT des directions transverses (pour rappel, le secrétariat et la majorité des postes y sont tenus par vos représentants UNSA-Ferroviaire).

Vos représentants ont rappelé à la direction lors de cette plénière CSE l'obligation, lorsque les postes tenus le nécessitent, que les agents soient habilités pour les risques auxquels ils seront exposés (ex : le risque électrique) y compris le risque ferroviaire (à ne pas confondre avec la formation à la circulation dans les emprises ferroviaires).

Un recrutement juste, interne, avec priorité aux agents de SNCF Immo ainsi que des parcours de formation et un accompagnement permettront que ce projet soit une véritable réussite et une plus-value pour tous.

■ Information préalable à consultation : mission de cyno-détection « en civil non armé ».

Lors du CSE du 14 février, les élus ont été informés sur le dossier des missions de cyno-détection « en civil non armé ».

Pour rappel, face à la menace terroriste, les forces de l'ordre ont mis en application de nouvelles règles et des procédures qui occasionnent de plus en plus de contraintes sur la circulation des trains.



Pour y faire face, la sûreté ferroviaire a su s'adapter et a développé des équipages de cyno-détection spécialisés en recherche et détection d'explosifs.

À ce jour, ces équipes cynophiles interviennent en tenue armée, accompagnées à minima d'un autre agent SUGE ou exceptionnellement d'un agent des forces de sécurité intérieure.

Le Code des transports permettant le recours à ce type de missions par des agents de

sécurité privée, la direction, par crainte de perdre des parts de marché, **envisage de faire évoluer ces missions « en civil non armé ».**

Ces agents, qui sont des agents opérationnels en tenue, seront exposés à des risques importants d'agression, **et pour l'UNSA-Ferroviaire, le travail d'un agent SUGE est indissociable de l'armement.**

Cette volonté de gagner des parts de marché ou de la production va dans la continuité de la mise en place des MRS (mission de reconnaissance sûreté).

Pour mémoire, l'UNSA-Ferroviaire avait voté contre ce projet.

L'UNSA-Ferroviaire a fait savoir qu'elle s'y oppose fermement, car elle ne sacrifiera jamais la sécurité des agents de la SUGE pour des raisons économiques et face à un environnement de plus en plus hostile et violent avec les forces de sécurité.

C'est pourquoi l'UNSA-Ferroviaire, en organisation syndicale responsable, s'oppose à ce projet malgré la volonté de la direction de réaliser une expérimentation pour une durée de trois mois qui aura lieu sur plusieurs Directions de Zone Sûreté (DFPS, DZS Nord, Ouest, Sud-Ouest et Med).

À notre demande, un retour d'expérience aura lieu et sera partagé en CSSCT Sûreté.



■ Campus Acrobates
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX



Adhérer à l'UNSA

Mes avantages

L'UNSA-Ferroviaire est plus qu'un syndicat. Elle met à disposition de ses adhérentes et adhérents plusieurs services : remises, assistance juridique, etc. Découvrez-les dès à présent en cliquant sur chaque bouton ou en scannant les QR Codes !



Mes réductions :
e-boutique, mutuelles, etc.



JE CLIQUE ICI



Mes informations
juridique en droit privé



JE CLIQUE ICI



Mon offre de
téléphonie mobile



JE CLIQUE ICI



Mes publications
pratiques (Zoom UNSA)



JE CLIQUE ICI



Laisser des professionnels
défendre mes intérêts



JE CLIQUE ICI



Services intégrés dans la
cotisation syndicale
(4 € / mois*)



J'ADHERE



■ Campus Acrobates
(Bât. Cap Lendit) 1-7, place aux Étoiles
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

*Le coût moyen mensuel d'une adhésion à l'UNSA-Ferroviaire après abattement fiscal.

